

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les dirigeants allemands ont l'angoisse de voir se briser l'unité du Reich. — A propos de la reprise du travail dans la Ruhr, Berlin cherche à renouer la conversation. — Autour du problème des réparations. — Les conditions de la France à une reprise de négociations. — L'occupation de la Ruhr jugée par MM. Briand et Painlevé.

La proclamation du Président Ebert au peuple allemand pour lui annoncer la fin de la résistance passive comporte divers enseignements. La plupart ont été signalés. Mais il en est un qu'on a peut-être négligé, encore qu'il soit des plus instructifs. Berlin a cédé, sans doute, parce que le « maintien de la vie économique » du peuple allemand était devenu impossible. Mais il a cédé aussi parce que son existence même était mise en jeu.

Qu'est-ce à dire ? Par cette formule, le Président Ebert traduit les craintes des dirigeants du Reich de voir se consommer la dislocation du bloc germanique. Au cours de la tourmente, qui se coue depuis 1914 l'Empire allemand, combien de fois l'édifice n'a-t-il pas craqué ?

Sans conteste, des lésardes se sont produites et le conflit de la Ruhr a contribué amplement à élargir les brèches entr'ouvertes. On comprend l'angoisse terrible des gouvernants du Reich : l'œuvre du Chancelier de Fer va-t-elle disparaître par la désagrégation ? Verra-t-on reléguer les Allemands sur les ruines de l'Empire deux fois vaincu ? Les craintes berlinoises s'expliquent : n'a-t-on pas vu tomber et se briser ces deux colosses, la Russie et l'Autriche-Hongrie ? Par ailleurs, l'Angleterre elle-même n'a-t-elle pas dû concéder à l'Irlande son autonomie ? L'unité de l'Allemagne n'est-elle pas trop récente, trop imparfaite aussi, pour résister à une si rude épreuve que la défaite, agrandie par la débacle monétaire ?

Et puis, la raison qui avait cimenté l'unité — la conquête des provinces françaises, danoises et polonaises — s'est évanouie : ces acquisitions, qui constituaient la pierre angulaire de l'édifice germanique, se sont évaporées.

Bref, la clef de voûte est absente et la construction subsiste chancelante, prête à s'effondrer. Les dirigeants du Reich s'en rendent compte. Voilà pourquoi ils invitaient, dans leur proclamation, la nation « à se grouper étroitement » pour déjouer « tous les projets de démembrements ».

Cri d'angoisse ! Mais quel aveu ! Cette angoisse de l'unité du Reich est devenue la dominante des dirigeants berlinois : on s'en rend compte de par les débats qui se déroulent devant le Reichstag. Une préoccupation, une seule, retient tous les esprits, depuis les nationalistes jusqu'aux socialistes : profiter de la cessation de la résistance passive dans la Ruhr pour y rétablir l'autorité du Reich.

On vient d'en avoir une preuve nouvelle par la toute dernière démarche de Berlin à Bruxelles et à Paris : le chancelier demande la constitution d'une commission franco-belgo-allemande chargée de régler la reprise du travail dans les pays occupés. M. Poincaré a formulé la seule réponse possible : l'aménagement pratique du gage de la Ruhr ne concerne que les autorités chargées de l'occupation ; les habitants des territoires occupés ; les questions locales ne relèvent pas de négociations entre les gouvernements ; si le cabinet de Berlin a des propositions générales à faire, il doit les adresser à l'organisateur officiellement chargé de les négocier, la Commission des Réparations.

Il importe, en effet, de ne pas confondre deux choses distinctes : la reprise du travail normal et le règlement des réparations. En ce qui concerne la reprise du travail toute négociation serait superflue et même dangereuse. Nous attendons que le gouverne-

ment allemand supprime complètement les obstacles qu'il a dressés sur notre chemin depuis le 11 janvier.

Or, qu'a-t-il fait jusqu'ici ? Il s'est contenté de lancer une proclamation sans prendre aucune mesure pratique de nature à faciliter le retour à la vie normale.

Il est donc naturel que le général Degoutte s'entende avec ceux des industriels qui sont disposés à remettre leurs usines en pleine marche. Il ne compromet rien ainsi. Il fait seulement ce qu'il aurait pu et dû faire depuis le 11 janvier si des industriels, bravant les défenses gouvernementales, s'étaient conformés aux prescriptions édictées alors par le commandant des troupes d'occupation.

Au total, en ce qui concerne la reprise du travail dans la Ruhr, Paris ni Bruxelles n'ont à négocier de ses conditions avec Berlin : la question est particulière et relève des seuls intéressés, les industriels.

Quant au règlement des réparations, c'est là une tout autre question. Elle relève de la Commission des réparations et des gouvernements, et non du général Degoutte.

Celui-ci s'occupe de la police du travail, tandis que la Commission des réparations et les gouvernements qui y sont représentés sont appelés à régler tout ce qui touche l'exécution de l'état de paiements de mai 1921.

Si l'Allemagne désire présenter des propositions d'ensemble sur la question des réparations, la France et les autres gouvernements alliés l'écouteront volontiers.

Mais n'est-ce pas précisément ce que prétend éviter l'Allemagne ?

Ne nous a-t-elle pas déclaré — et même fait signifier par Londres — qu'elle ne formulerait pas de nouvelles propositions ? Que ce soin incombait avant tout à la France ?

La thèse germano-britannique est absolument inadmissible.

La France ne poursuit qu'un but : être payée.

Quant aux moyens, il appartient au Reich désormais de les définir, puisque jusqu'ici il les a tous écartés systématiquement.

C'est même pour cela que les conversations franco-allemandes ont été interrompues et la Ruhr occupée.

Dès lors, puisque l'Allemagne a repoussé toutes nos suggestions c'est bien à elle qu'incombe le soin d'en élaborer de nouvelles.

Dans tous les cas, la France n'a plus qu'à attendre une démarche allemande, et une démarche sur cette seule question.

Aussi bien, la France peut-elle attendre sans risque le bon vouloir de l'Allemagne ?

En ce qui concerne la reprise des négociations avec l'Allemagne, que d'aucuns voudraient hâter plus qu'il n'est de raison et qu'il importe seulement de ne pas retarder sans motifs, M. Poincaré a déclaré dimanche dernier à Ligny-en-Barrois :

« Quels que soient les hommes qui dirigeront demain les destinées de l'Allemagne, nous entendons rester fidèles à nous-mêmes. Nous continuerons à réclamer des garanties permanentes de sécurité et le montant de nos réparations. Nous serons prêts à écouter des propositions précises, lorsque nous aurons constaté sur place que la résistance a cessé et que les prestations qui nous sont dues reprennent une marche régulière. »

Voilà qui est clair, et qui ne prête à aucune équivoque.

Certes, M. Stresemann a fait beaucoup déjà.

Mais, il faut qu'il achève ce qu'il a commencé.

Au total, la pensée profonde de M. Poincaré se dégage avec netteté de ses déclarations :

Traiter avec l'Allemagne, soit, mais seulement quand elle aura fait la preuve de sa bonne volonté.

Et traiter d'accord avec nos alliés. La justice de notre cause n'a rien à craindre du grand jour.

Il n'y a pas d'autre moyen de traduire l'appel cordial de M. Poincaré à nos alliés.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'à la même heure où M. Poincaré parlait à Ligny-en-Barrois, M. Aristide Briand parlait à Guérande et M. Paul Painlevé à Carpentras.

On pourrait imaginer que les deux hommes politiques, tous deux an-

ciens Présidents du Conseil, mais classés l'un et l'autre parmi les adversaires politiques de M. Poincaré allaient profiter de l'occasion pour critiquer les méthodes appliquées depuis le mois de janvier dernier, et notamment condamner l'occupation de la Ruhr.

Quelle erreur ! M. Briand aussi bien que M. Painlevé savent fort bien que cette opération n'a pas eu seulement pour but de mettre entre nos mains un gage certain, mais aussi de garantir la sécurité de la France contre toute agression nouvelle.

Aussi n'ont-ils pas manqué, avec toutes les précautions qui s'imposaient à leur... prudence d'hommes politiques, de reconnaître la nécessité de l'occupation.

« Cela doit nous permettre de régler le problème si grave de notre sécurité », a dit M. Painlevé.

C'est l'évidence même. Et on peut être sûr qu'elle n'a point échappé à M. Poincaré.

Mais on jugera qu'il n'est pas sans intérêt de voir affirmer publiquement par MM. Briand et Painlevé que l'opération de la Ruhr présente au moins l'avantage d'assurer notre sécurité.

On conviendra que c'est déjà quelque chose !

M. D.

INFORMATIONS EN ALLEMAGNE

La loi des pleins pouvoirs

Le paragraphe premier de la loi accordant les pleins pouvoirs au gouvernement a été adopté par le Reichstag par 253 voix contre 97 et une abstention.

Le paragraphe 2 a été adopté peu après.

Au moment du vote sur l'ensemble du projet de loi les nationalistes ont quitté la salle des séances.

Logouvernement prussien, à son tour, réclame les pleins pouvoirs

Le gouvernement prussien a l'intention de se faire accorder par la Chambre prussienne des pleins pouvoirs identiques à ceux que le gouvernement d'Empire demande au Reichstag.

L'attitude des nationalistes allemands

La fraction nationaliste a décidé de faire dépendre le sort de la loi des pleins pouvoirs du nombre des députés gouvernementaux qui assisteront aux débats. Si les députés de la coalition ne venaient pas en nombre suffisant, ils devraient en supporter les conséquences.

Le maire de Dusseldorf demande la protection des troupes françaises

La situation économique est considérée comme assez critique par les milieux industriels de la Ruhr.

Dans un certain nombre d'exploitations on prévoit la cessation complète du travail. La chute ininterrompue du mark et les renvois successifs opérés dans les usines provoquent de l'inquiétude parmi la population. Les manifestations de sans-travail continuent partout dans les territoires occupés, et elles revêtent dans certains villes un caractère assez grave.

A Dusseldorf, des cortèges de sans-travail ont circulé toute la journée dans la ville. Le maire de Dusseldorf a demandé au général Simon, commandant la tête de pont de Dusseldorf, de prendre des mesures contre les sans-travail, il lui a été répondu que les troupes d'occupation n'avaient pas à intervenir et que c'était à la police municipale qu'incombait le soin de maintenir l'ordre en ville.

Les livraisons de charbons anglais

Suivant le « Courrier de la Bourso », le Ministre des transports aurait engagé des négociations avec un groupe de banquiers londoniens, en vue de financer les livraisons de charbons anglais aux chemins de fer du Reich.

Les ouvriers allemands fuient la Bavière nationaliste

Selon « Die Stunde », de nombreux fuyards allemands se présentent journellement à la frontière du Tyrol, chassés de la Bavière et du reste de l'Allemagne par la misère grandissante et par l'impossibilité où ils se trouvent de gagner leur vie.

Beaucoup fuient la Bavière devant les mesures draconiennes et antisociales du dictateur bavarois von Kahr.

La police verte va devenir bleue

La schupo ou police verte dont la Commission militaire de contrôle interalliée a exigé en son temps la transformation suivant le principe de l'organisation de la police d'avant-guerre, endossera bientôt, en conformité avec une de ces exigences, l'uniforme bleu.

La schupo, police organisée immédiatement après la guerre, a un caractère militaire très accentué. Les hommes, encadrés par des officiers, sont armés, habillés et équipés comme les soldats.

La police bleue ou ancienne police, est une police ordinaire. Reste à savoir, si en prenant l'uniforme bleu, la schupo cessera d'être militaire.

Le commerce allemand

Suivant un rapport du ministère du commerce sur le commerce extérieur pendant les huit premiers mois de 1923, l'Allemagne a fait aux Etats-Unis de grands achats de matières premières. En particulier, elle a acheté plus de coton et de cuir que n'importe quelle autre nation.

Ses achats pendant cette période se montent à plus de 72.570.183 dollars pour le coton, et à 7.301.717 dollars pour le cuir.

La débacle du mark

La débacle du mark allemand a pris de telles proportions que la devise n'est même plus cotée à Paris ni à Genève.

A Londres, mercredi, la livre sterling valait 17 milliards 1/2 de marks ; à Berlin on avait 182 millions de marks pour 1 franc français ; 13 milliards 1/2 pour une livre sterling ; 3 milliards pour 1 dollar.

Des billets de 100 milliards

Le projet de billets fonctionnant fictivement. Les billets d'un milliard de marks sont maintenant devenus monnaie courante et il est question d'émettre prochainement des billets de 5 et 10 milliards de marks, qui pourraient être suivis de bank-notes de 20, 50 et même 100 milliards.

Le commerce extérieur britannique

Les importations atteignent, pour le mois de septembre, le total de 83.265.581 livres sterling, en augmentation de 1 million 325.045 livres sterling sur la période correspondante de 1922.

Les exportations s'élevaient à 63.836.144 livres sterling, en augmentation de 1 million 325.045 livres sterling sur la période correspondante de 1922.

Le président Masaryk à Paris

C'est lundi prochain que M. Masaryk, président de la République tchéco-slovaque, arrivera à Paris, où il vient en visite officielle.

On met actuellement la dernière main au programme de la réception et du séjour du président. Pour lui donner toute la solennité désirable, l'arrivée de M. Masaryk aura lieu à la gare du Bois de Boulogne.

Au pays des Soviets

Suivant un message de Moscou, les arrestations continuent à Moscou, Pétrograd, Smolensk, Saratoff et nombreuses autres villes russes.

La Tcheka serait sur les traces d'un vaste complot antisoviétique englobant des milieux ouvriers et militaires. Jusqu'à présent, plus de 700 personnes ont été arrêtées et, sur ce nombre, 200 ont déjà été déportées en Sibérie.

La Tcheka, qui soupçonne fort qu'il existe en Russie une imprimerie antisoviétique clandestine, la recherche activement.

Les suspects habitant Moscou ont été mis en demeure de se tenir à la disposition de la Tcheka, qui se réserve de sévir contre eux s'ils ne l'aident pas à dénouer les fils du complot.

Les lettres d'Espagne sont examinées

On affirme, que de nombreux commerçants français, en relations d'affaires avec des négociants de la péninsule ibérique, ne reçoivent plus leur courrier. Sans doute, les militaires de M. Primo de Rivera, pris d'un zèle excessif, retiennent-ils la correspondance de nos compatriotes et sont-ils occupés, dans le secret du cabinet noir, à exercer leur indiscrétion au détriment de nos nationaux.

CHRONIQUE LOCALE

Pourquoi ne se groupent-ils pas ?

Les commerçants se plaignent de la rigueur avec laquelle on applique la loi fiscale contre eux, et, de temps à autre, ils élèvent une protestation qu'ils s'empressent d'adresser au ministre des finances.

Le ministre accueille toujours favorablement les délégués des commerçants et ne manque pas de leur prodiguer de bonnes paroles, des encouragements, et même des conseils.

« Ça se tassera, messieurs, des jours meilleurs viendront. Patience, messieurs. En attendant, vous pouvez partir satisfaits ; j'examinerai vos justes, très justes et très sages revendications. »

Les délégués des commerçants s'en retournent « éberlués » mais pleins d'espoir.

Le temps passe et rien ne vient améliorer leur situation de victimes du fisc.

Aussi bien, ils renouvellent leurs protestations et c'est ainsi que ces jours derniers, le Conseil général de la Fédération des commerçants, réuni sous la présidence de M. Georges Maus, a voté les résolutions suivantes :

« Le Conseil demande instamment au Sénat dans un sentiment d'apaisement à l'intérieur, de ratifier le texte de la loi sur la propriété commerciale votée par la Chambre, futur statut d'union et de concorde entre propriétaires et locataires commerçants. »

« Réclame à M. de Lasteyrie, ministre des finances, les doléances qui lui ont été exposées le 30 mai dernier par les présidents des grands groupements corporatifs sur l'interprétation administrative qui tend uniquement, en ce qui concerne le commerce et l'industrie, à considérer l'écart entre le prix d'achat et le prix de vente d'un établissement comme un bénéfice, alors que ce résultat n'est qu'un accroissement ou une diminution de capital ; »

« Réclame l'égalité fiscale pour tous les citoyens sans exception et la suppression absolue des procédés vexatoires employés trop souvent à l'égard des commerçants de bonne foi. »

C'est simple, c'est net et ce n'est pas exagéré, d'autant plus que le Conseil général de la Fédération des commerçants termine son ordre du jour par une déclaration de confiance dans le gouvernement.

Eh bien, nous sommes persuadés que le ministre fera la même réponse demain que celle qu'il a faite hier, c'est-à-dire qu'il promettra d'examiner les desiderata des commerçants.

Mais demain comme hier, les commerçants ne seront pas mieux traités.

Sans doute, le fisc doit assurer un service pénible, ingrat ; ce n'est pas à lui qu'incombe la responsabilité de la création de ce service. Seulement, il pourrait dans ses investigations, se montrer moins sévère, car, après tout, les commerçants ne sont pas tous des fraudeurs !

Aussi bien, les commerçants ont tort de ne pas s'associer, se grouper pour dénoncer les cas où leurs intérêts sont lésés.

Or, dans de nombreuses villes, ils ne sont pas groupés, et s'il leur arrive un incident quelconque avec les agents du fisc, ils ne trouvent aucune aide, et fatalement, ils sont obligés de s'incliner.

Il en est ainsi à Cahors, dans le Lot ; et quand nos commerçants se plaignent d'être frappés, écrasés par les taxes, les impôts, leurs plaintes s'évanouissent et ne sont entendues par personne, encore moins par les pouvoirs publics, nous dirons même par leurs représentants directs, immédiats.

Les pouvoirs publics ont besoin d'argent ; le fisc leur en porte, prélevé chez les commerçants ; c'est tout ce que les pouvoirs publics demandent. Qu'importe le procédé pourvu qu'il rapporte !

C'est contre ce procédé que les commerçants de partout protestent. Mais s'il en est qui obtiennent satisfaction à la suite de réclamation contre des vexations trop fréquentes, c'est parce qu'ils sont groupés. Ceux qui ne le sont pas, n'obtiennent rien.

Mais pourquoi ne se groupent-ils pas ?

LOUIS BONNET,

Compatriote

Notre compatriote M. Cazes, rédacteur principal de 3^e classe au ministère de l'Instruction publique est élevé à la 2^e classe à compter du 1^{er} février 1923.

Nos félicitations.

NOS ECOLES

La Mairie de Cahors communique la note suivante :

Pour répondre aux inquiétudes que certaines personnes ont bien voulu marquer au sujet des effectifs des diverses écoles laïques de Cahors, la Municipalité se fait un devoir de publier le chiffre des diverses entrées pour l'année scolaire 1923-1924.

Lycée de garçons : 290, en excédent de 29.

Lycée de filles : 185, en excédent de 21.

Ecole primaire supérieure 139, en excédent de 20.

Ecoles primaires : 613, en excédent de 11.

Ces chiffres sont rassurants pour la laïcité générale et le commerce local.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous enregistrions la prospérité de nos écoles publiques cadurciennes.

Nous serions même très heureux d'apprendre que ces symptômes réconfortants se retrouvent dans toutes les écoles publiques du département.

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ?

Mais si cette prospérité générale se confirmait, ne faudrait-il pas tirer les conséquences impérieuses de ce fait : renoncer à supprimer quelques-unes de ces nombreuses écoles dont la fermeture est envisagée et amorcée ?

M. D.

Téléphonez, mais....

On sait bien que le téléphone ne marche pas très bien, qu'il est souvent difficile, et parfois impossible d'obtenir la communication.

Il faut beaucoup de patience de la part des abonnés ou de ceux, surtout, qui vont s'enfermer dans les cabines des bureaux où ils attendent des heures pour avoir la satisfaction de s'entendre dire : « C'est votre tour, monsieur. On vous parle de tel endroit. »

On ne saurait incriminer les employés de ces longs retards ; et certes, chacun l'a constaté, ces retards proviennent surtout du mauvais état des lignes.

Et cela est si vrai que l'Administration le déclare bien haut, si nous en croyons notre confrère le « Réveil Economique » qui publie la lettre suivante adressée à un abonné de Mâcon, par la direction des services téléphoniques de Paris.

Monsieur,

« En réponse, à vos réclamations formulées les 5 et 6 septembre à M. le Directeur des Postes et Télégraphes à Mâcon, relatives aux difficultés éprouvées par votre Maison de Paris pour obtenir la communication téléphonique avec votre poste, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'enquête effectuée dès la réception de votre plainte a permis d'établir que les attentes données à votre maison de Paris étaient exactes. La durée de ces attentes a en effet considérablement augmenté depuis le 1^{er} août 1923, les appels à destination de Mâcon ou de ses au-delà étant beaucoup plus nombreux. Cette attente est généralement indéterminée, supérieure à 3 heures dès 8 h. 20 du matin et pour toute la journée.

« Je ne puis que vous conseiller d'inviter votre maison de Paris à faire ses appels pour Mâcon dans la matinée en demandant que ces appels ne soient pas présentés entre 12 et 14 heures.

« Veuillez agréer, etc., etc. »

Cette lettre méritait d'être connue : si elle a donné une explication du retard subi par l'abonné de Mâcon à obtenir sa communication téléphonique, elle sera un avertissement pour tous les abonnés qui auront, comme celui de Mâcon, à faire une réclamation.

La réponse est nette : « Ne demandez pas une communication téléphonique avant telle ou telle heure. » Mais si tous les abonnés suivent ce conseil ? L'encombrement existera toujours.

Bah ! l'Administration interrogée, leur dira de choisir une autre heure ! Comme le dit notre confrère le « Réveil Economique », l'Administration supérieure des P. T. T. conseille de ne plus téléphoner du tout.

Et ainsi tout le monde sera satisfait : les « bonnés » n'auront plus le désagrément d'attendre en vain, les communications, et l'Administration n'aura pas l'ennui de recevoir des réclamations et surtout d'y répondre.

Il n'y a que le budget des P. T. T. qui en souffrira ! Il enregistrera moins de recettes. Mais les contribuables ne sont-ils pas là pour le combler ?

L. B.

Enseignement secondaire

M. Roger Soulié, répétiteur au collège de Figeac est nommé au lycée Gambetta.

Arts décoratifs

Mlle Madeleine Bonhomme, élève du lycée de jeunes filles, vient de subir avec succès, à Paris, l'épreuve de dessin du concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Arts décoratifs.

Nos félicitations à la jeune lauréate et à son excellent professeur Mlle Millochau.

Chantiers municipaux

Nos chantiers municipaux sont en pleine activité : on y travaille ferme, mais les travaux de construction, de réparations ne peuvent pas être faits en quelques jours.

On travaille dans l'Hôtel de Ville pour l'aménagement de deux appartements ; à l'école primaire supérieure pour installer le pensionnat ; au théâtre, pour qu'à l'avenir les spectateurs soient plus confortablement placés, pour que les acteurs ne souffrent pas des désagréments multiples dont ils se plaignaient, enfin pour que notre Académie de musique soit plus propre, plus convenable, qu'elle ne l'était.

Mais si d'aucuns croyaient que notre première scène locale allait ouvrir ses portes pour la prochaine saison théâtrale, ils seront déçus.

Il y a beaucoup à faire pour que la mise au point soit définitive.

Bah ! on attendra bien à la saison prochaine la réouverture de notre salle de spectacle : après tout, la salle du Palais des Fêtes suffit bien actuellement ! On a bien attendu pendant la plus grande période de chaleur et de poussière l'arroseuse-automobile : elle est arrivée avec un long retard. Ce n'était pas sa faute, ni la nôtre.

Eh bien, maintenant qu'elle est arrivée, tout le monde l'a vue, tout le monde est content, bien qu'elle n'ait pas encore commencé son service d'arrosage.

Il en sera de même pour le théâtre : il sera prêt pour la saison théâtrale prochaine, et tout le monde sera content.

Nous ne parlons pas des logements de la Mairie, mais il est certain que ceux qui les occuperont seront encore plus contents !

L. B.

Réservé

M. Derode, chef de bataillon au 7^e d'infanterie, est nommé chef de bataillon de réserve au 7^e.

P. T. T.

Mlle Elise Ausset est nommée intérimaire au bureau des P. T. T. d'Anglars-Nozac.

Postes

M. Lacoste, facteur-receveur à Vers est nommé brigadier-facteur à Versailles.

Société amicale des cheminots retraités

Une réunion générale aura lieu demain 14 courant, à 2 h. très précises dans une salle de la Mairie.

Tous les cheminots retraités sont priés d'assister à cette réunion.

Salle des Petits Carmes

Sous peu, la Salle inaugurera la saison en offrant au public une conférence-concert sur la Tosca avec une interprétation musicale des plus choisies.

La perception de l'impôt sur les salaires

Dans les milieux syndicalistes, l'impôt sur les salaires a une mauvaise presse.

Toutefois, alors que les adhérents de la C. G. T. U. rejettent sans appel, cette taxe, les membres de la C. G. T. admettent son principe.

Des militants de la rue Latayette, au risque de devenir impopulaires, ont eu le courage civique de proclamer la supériorité de l'impôt direct sur son collègue indirect, ami de la vie chère.

Toutefois, les fédérations et les unions départementales confédérées de syndicats ont toujours protesté contre la façon arbitraire dont le législateur a fixé la partie du salaire ouvrier exonérée de la taxe nouvelle.

Les congrès de la C. G. T. ont réclamé que le minimum de gain non imposable soit de 10.000 francs pour un célibataire.

Implicitement, le parlement a reconnu le bien-fondé de cette revendication puisque la loi du 30 mars 1923 a relevé assez sérieusement le minimum imposable sur les salaires et traitements.

Il n'en reste pas moins vrai que dans la région parisienne fort nombreux sont les travailleurs passibles de la taxe. Or, voici ce qui se produit.

La loi oblige l'employeur à déclarer les salaires qu'il verse. Le percepteur adresse ensuite une feuille d'impôt aux assujettis, même s'ils ont omis d'aviser le fisc de leurs gains.

L'impôt sur les salaires étant mal vu dans les ateliers et usines, c'est à qui se refusera de le payer.

Qu'arrive-t-il ?

Conformément à une loi centenaire, le percepteur fait requête au chef d'industrie d'avoir à retenir, sur la paye de son salarié, le montant des impositions dues à l'Etat.

Mis au courant de ce qui précède, l'ouvrier se fâche, se plaint à ses camarades. Une réunion s'organise dans l'atelier et c'est la grève en signe de protestation.

On comprendra aisément que les patrons trouvent étrange d'être obligés de se transformer en collecteurs d'impôts.

Non sans raison, leurs associations s'élèvent contre le rôle que l'Etat fait jouer aux employeurs, rôle qui fait naître des conflits multiples.

En présence des plaintes qui lui sont parvenues, la comptabilité publique vient d'inviter les employeurs à se mettre en rapports avec le percepteur poursuivant, pour échelonner, si cela est possible, la retenue de l'impôt impayé par un ouvrier sur plusieurs payes.

Les intéressés, non sans raison, es-

timent que c'est là mettre un cauteur sur une jambe de bois.

Ce qu'il faut, disent-ils, c'est ne pas rendre responsable un patron du geste de son salarié. Sinon le fisc finira par être le plus joli gréviculteur de France.

La participation aux bénéfices

On sait que M. Albert Peyronnet, ministre du travail, a inscrit la question de la participation aux bénéfices à l'ordre du jour de la session de novembre prochain du Conseil supérieur du travail.

Pour éclairer ce Conseil, le ministre a fait procéder par les inspecteurs du travail et des enquêteurs de l'Office du travail, à une enquête objective sur l'état de la question en France. Le compte rendu de cette enquête contient toutes les entreprises appliquant actuellement la participation aux bénéfices en France, avec l'indication, pour chacune d'elles, des conditions dans lesquelles la participation fonctionne et des résultats qu'elle a donnés.

Une première partie concerne les entreprises où la participation aux bénéfices est prévue par la législation en vigueur ; c'est le cas de 328 associations ouvrières de production, régies par la loi du 18 décembre 1915, de 11 sociétés anonymes à participation ouvrière, constituées en vertu de la loi du 26 avril 1917 et de 51 nouvelles concessions de mines, accordées depuis le vote de la loi du 9 septembre 1919.

La seconde partie est relative aux entreprises qui pratiquent librement la participation, en dehors de toute intervention législative. Ces entreprises sont au nombre de 75 et occupent au total 102.000 ouvriers et employés : l'époque à laquelle la participation a été adoptée, les modalités ainsi que la façon dont elle fonctionne sont très différentes, suivant les entreprises. On n'a pas constaté que la participation ait eu pour effet de diminuer les salaires, comme la crainte en a été quelquefois exprimée ; en général, on admet qu'elle exerce une heureuse influence sur la stabilité du personnel ; les avis ne sont pas aussi unanimes en ce qui concerne son action sur la productivité de l'ouvrier et les relations entre employeurs et employés.

Le programme des offices agricoles

Le ministre de l'Agriculture vient d'adresser, comme suite à sa circulaire du 12 septembre 1923, ses instructions aux offices agricoles pour leur demander d'établir un programme d'ensemble de toutes les mesures à prendre pour mettre en pleine valeur le département qui leur est confié et un programme plus spécial à l'année 1924 et qui constituera l'application méthodique d'une première tranche du programme d'ensemble.

Le ministre désire que le programme général constitue un véritable inventaire de la situation agricole au département avec l'indication de toutes les mesures qui doivent être prises dans l'avenir pour les pousser au maximum de rendement et de prospérité agricole que ses conditions naturelles lui permettent d'espérer.

En terminant, M. Henry Chéron demande aux Offices de centraliser tous les renseignements dont ils disposent afin d'arriver à une documentation agricole complète dans chaque département. Il souhaite qu'avec le concours des collectivités locales, les divers services agricoles, souvent épars, puissent être groupés dans un même local, véritable maison de l'agriculture, où une place serait faite aux collections, à la statistique, à la génétique des semences, à la photographie des animaux d'élevage et aux courbes de la production et du prix des denrées dans le département.

Déclaration des vendanges

La loi du 29 juin 1907 oblige tout propriétaire, fermier ou métayer récoltant, à déclarer chaque année, à la mairie de la commune où il a fait son vin, la superficie des vignes qu'il exploite et la quantité de vin produit.

Les intéressés sont informés que les déclarations devront être faites et seront reçues dans les mairies pour l'année 1923, jusqu'au 15 novembre inclus, dernier délai.

Aucune déclaration tardive ne sera admise quel que soit le prétexte invoqué par le déclarant.

Sucrage des vendanges

L'époque à laquelle les viticulteurs pourront employer le sucre pour améliorer leur vin de première ou deuxième cuvée, commencera, en 1923, au début des vendanges pour prendre fin le 1^{er} décembre 1923 inclus.

CHRONIQUE SPORTIVE

Grand MATCH de RUGBY

Dimanche 14 Octobre 1923 à 14 h. 30
S. A. U. de Limoges (R) 1^{re} série
contre Avion Cadurcien (1)

Nous n'hésitons pas à convier le Public Cadurcien à cette partie qui met aux prises une équipe Limousine la plus réputée à nos Hommes de notre 1^{re} équipe.

Nous espérons que ces nouveaux visiteurs qui viennent pour la première fois sur notre terrain nous vaudront une affluence considérable de Cadurciennes et Cadurciens, heureux d'applaudir aux exploits de 30 athlètes qui feront tous efforts pour amener la victoire à leurs couleurs.

Le coup d'envoi aura lieu à 14 h. 30 très précises.

Le prix des places n'est pas modifié.

Comice Agricole des Bas-Plateaux-du-Quercy

PALMARÈS DU CONCOURS AGRICOLE
Tenue le 8 octobre 1923 à Concols

Le 8 octobre 1923, les membres du Jury ci-dessous désignés ont procédé au classement des animaux de l'espèce ovine des Bas-Plateaux-du-Quercy présentés au Concours et ont attribué les primes indiquées dans le présent palmarès.

Membres du Jury : MM. Lafon, directeur des Services Agricoles du Lot, président ; Gay, professeur d'Agriculture ; Lalo, propriétaire à Cras ; Brunet, propriétaire à Caillac ; Brel, propriétaire à Raux.

PALMARÈS

1^{re} Catégorie — 1^{re} Section
Agneau mâles

1^{er} prix, 75 fr., MM. Fourès Henri à Concols ; 2^e, 70 fr., Dajeau Léon à Concols ; 3^e, 65 fr., Vinel Firmin, à Cremps ; 4^e, 60 fr., Dajeau Louis à Limogne ; 5^e, 55 fr., Rouelle Elie à Cremps ; 6^e, 50 fr., Rigambert J.-Pierre à Esclauzels ; 7^e, 45 fr., Pélissier Joseph à Limogne ; 8^e, 40 fr., Vergnet Henri à Crégols ; prix supplémentaire, 30 fr., M. Faurie Romain à Limogne.

1^{re} Catégorie — 2^e Section
Agnelles

1^{er} prix, 50 fr., MM. Fourès Henri à Concols ; 2^e, 45 fr., réservé ; 3^e, 40 fr., Olié Eugène à Beaugard ; 4^e, 35 fr., Conquet Faustin à Cremps ; 5^e, 30 fr., Lasfarguette Edmond à Crégols ; 6^e, 25 fr., Bonnac Gaston à Crégols ; 7^e, 20 fr., Sembel Casimir à Cremps ; 8^e, prix supplémentaire (ex-aequo), 15 fr., Cavalié J.-Pierre à Bach ; 15 fr., Oursival Alexandre à Escamps ; 15 fr., Capoulade Emile à Aujols ; prix supplémentaire (ex-aequo), 10 fr., Bach André à Limogne ; 10 fr., Bach Baptiste à Limogne ; 10 fr., Gayette Jean à Aujols.

2^e Catégorie — 1^{re} Section
Antennaises mâles

1^{er} et 2^e prix (ex-aequo), 100 fr., MM. Fourès Henri à Concols et 100 fr., Miquel Arthur à Cremps ; 3^e, 80 fr., Sembel Casimir à Cremps ; 4^e, 70 fr., Vidallac Paul à Saillac ; 5^e, 60 fr., Andissac Jules à Concols ; 6^e, 50 fr., Fraysse Jean à Aujols ; 7^e, 40 fr., Doumer Lucien à Cremps ; 8^e, prix supplémentaire (ex-aequo), 30 fr., Olié Eugène à Beaugard et 30 fr., Capoulade Emile à Aujols.

2^e Catégorie — 2^e Section
Antennaises

1^{er} prix, 75 fr., MM. Fourès Henri à Concols ; 2^e, 70 fr., réservé ; 3^e, 65 fr., Vidallac Paul à Saillac ; 4^e, 60 fr., Rives à Cieure ; 5^e, 55 fr., réservé ; 6^e, 50 fr., Gayette Jean à Aujols ; 7^e, 45 fr., Miquel Alexandre à Concols ; 8^e, 40 fr., réservé ; prix supplémentaire, 30 fr., Bonnac Gaston à Crégols ; (ex-aequo) 25 fr., Oursival Alexandre à Escamps, 25 fr., Lagarde Camille à Limogne, 25 fr., Miquel Arthur à Cremps ; 20 fr., Couderc Joseph à Vers ; (ex-aequo) 10 fr., Fraysse Jean à Escamps, 10 fr., Aymard Pierre à Vaire, 10 fr., Burgalères Antoine à Vers.

3^e Catégorie — 1^{re} Section
Bœufs de 2 à 4 ans

1^{er} prix, 100 fr., MM. Gayette Jean à Concols ; 2^e, 90 fr., Fourès Henri à Concols ; 3^e, 80 fr., réservé ; 4^e, 70 fr., réservé ; 5^e, 60 fr., Soulié Joseph à Concols ; 6^e, 50 fr., réservé ; 7^e, 45 fr., Lasfarguette Edmond à Crégols ; 8^e, 40 fr., Douleau André à Limogne ; prix supplémentaire, 20 fr., Tavassère André à Vaire ; 20 fr., Cavalié J.-Pierre à Bach.

3^e Catégorie — 2^e Section
Bœufs de 2 à 4 ans

1^{er} prix, 100 fr., MM. Fourès Henri à Concols ; 2^e, 90 fr., réservé ; 3^e, 80 fr., Vidallac Paul à Saillac ; 4^e, 70 fr., Bonnac Gervais à Concols ; 5^e, 60 fr., Rives à Cieure ; 6^e, 50 fr., Bonnac Gaston à Crégols ; 7^e, 45 fr., Vergnet Henri à Crégols ; 8^e, 40 fr., Fraysse Edmond à Cremps ; prix supplémentaire, 30 fr., Oursival Alexandre à Escamps ; 30 fr., Conquet Faustin à Cremps ; (ex-aequo) 20 fr., Liauzou Casimir à Concols, 20 fr., Cavalié J.-Pierre à Bach, 20 fr., Miquel Arthur à Cremps ; (ex-aequo) 15 fr., Gayette Jean à Aujols, 15 fr., Lasfarguette Edmond à Crégols, 15 fr., Rouelle Elie à Cremps ; (ex-aequo) 10 fr., Aymard Pierre à Vaire, 10 fr., Andissac Jules à Concols.

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République à M. Fourès Henri à Concols.

Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République à M. Vidallac Paul à Saillac.

Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République à M. Miquel Arthur, à Cremps.

Succès de la réouverture du Cinéma LE ROYAL, de Toulouse : Serge Panine.

Tribunal correctionnel
Audience du 11 octobre 1923

VOL ET MUTILATION

Le nommé PULLIÈS, François, qui vola au sieur Senat avec lequel il avait dormi dans un wagon, 50 francs et ses souliers et qui, en outre, mutila son copain, comparait devant le tribunal.

Il est condamné à 6 mois de prison.

HOMICIDE INVOLONTAIRE

Le tribunal condamne à 25 francs d'amende Edouard G., boulanger à Calvignac, pour homicide involontaire.

VOL DE RÉCOLTES

La femme Marie Pons, veuve Nogues, 58 ans, est poursuivie pour vol de récoltes, à Pradines. Elle est condamnée à 4 jours de prison avec sursis et à 50 francs d'amende.

INCENDIAIRE INVOLONTAIRE

Joseph Fargues, propriétaire à St-Martin-de-Vers, faisait brûler des herbes sèches chez lui, mais malheureusement, le feu se propagea à des propriétés voisines.

Fargues est condamné à 50 francs d'amende.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 1^{er} au 6 octobre 1923, a été la suivante : Nombre de placements locaux à demeure : 5 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 21 hommes, 23 femmes.

En extra : 4 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 4 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.

Médailles de l'enseignement

La médaille d'argent de l'enseignement primaire est décernée à MM. Gaignebé, directeur de l'école publique de Cahors ; Brunet, instituteur à Bétaille, Simon, instituteur à Assier.

Médaille de bronze : Mme Rogues, à Cahors ; M. Roussille, à Lamatié ; Mlle Mercier, à Figeac ; Mme Chapou, à St-Pantaléon ; M. Soulié, à Souillac ; Mme Vermande, à Viac ; M. Bousquet, à St-Martin-Labouval.

Mention honorable : Mme Courtiol, à Payrignac ; M. Marccnac, à Figeac ; M. David, à Floressas ; Mme Serres, à Rouffillac ; Mlle Alix, à Bagnac ; M. Doumer, à Luzech ; M. Delbos, au Roc ; Mlle Delmas, à Gramat ; M. Battut, à Prayssac ; M. Carrayol, à Sarrazac.

Nos félicitations.

La patente des représentants de commerce

M. Grinda, député, ayant demandé au Ministre des Finances ce que doivent faire les représentants du commerce qui ont été imposés de la patente au titre de l'année 1923, pour se faire exonérer de cet impôt en vertu de l'article 2 de la loi des finances du 30 juin dernier, a reçu la réponse suivante :

« En l'absence de toute disposition fixant la date d'entrée en vigueur de l'art. 2 de la loi du 30 juin 1923, les dispositions qu'il renferme ne sont applicables, en principe, qu'à dater de la promulgation de la loi. Comme d'autre part, les impôts directs doivent être établis conformément aux dispositions en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition, il s'ensuit que l'article en question ne pourra, en fait, recevoir sa première application qu'en 1924. »

Pour la présente année, les représentants de commerce demeurent donc redevables de la contribution des patentes dans les mêmes conditions que dans le passé.

Théâtre

Mercredi, au Palais des Fêtes l'excellente tournée Bourguine a donné en représentation « le Retour », comédie en 3 actes et un prologue de MM. Robert de Flers et Francis de Croisset.

Cette pièce fut interprétée avec talent par les artistes de la tournée Bourguine qui furent fort applaudis par le nombreux public qui se pressait dans la salle du Palais des Fêtes.

On annonce que le lundi 22 octobre, la tournée Bourguine sera à Cahors, où elle donnera au Palais des Fêtes en représentation :

LE ROI S'AMUSE

pièce en 5 actes de Victor-Hugo.

Ce qu'ils ont fait :

Au prix des plus dures fatigues, sous un soleil de feu, bravant mille dangers, les vaillants explorateurs composant la mission Haardt Audouin-Dubreuil ont réussi à traverser le Sahara en automobile. Au moyen d'une nouvelle invention : la chenille ; l'industrie et le courage français ont vaincu le sable.

Ce que vous ferez :

au prix modique d'un confortable fauteuil de cinéma, sans risque d'aucune sorte, vous ferez le même voyage, vous connaîtrez la majesté du Désert, le mystère du Hoggar, vous assisterez aux fêtes et aux réceptions pittoresques des Touareg, vous aurez l'impression d'avoir réellement effectué

la traversée du Sahara

en Autos-Chenilles
Ce film sera projeté au Palais des Fêtes les mercredi 17 et jeudi 18 (matinée et soirée) avec le concours d'un brillant orchestre.

SERGE PANINE est un film qui plaira à tout le monde.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 15 au 20 octobre 1923

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies désignées ci-après :
Chemin de grande communication n° 8, entre 27 k. 650 et 30 k. 500 (vers Anglars-Juillac) ;

Chemin de grande communication n° 49, entre 0 k. 420 et 0 k. 850 (abords d'Arcambal) ;

Chemin de grande communication n° 43, entre 33 k. 700 et 34 k. 667 (abords d'Arcambal).

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 13 octobre 1923

Naissances

Chartrou Suzanne, 1, Allées Fénelon.

Villain Paule, 2, rue Pasteur.

Mariage

Privé Marcel et Cavalié Marie.

Décès

Mespoulet Ida, 46 ans, rue Président

Wilson.</

sent des palmés et des couronnes. Au passage, les drapeaux s'inclinent respectueusement devant le « Poilu resplendissant ».

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur fut offert aux autorités et aux invités. M. le Maire prononça un nouveau discours pour remercier M. de Monzie, M. Delport, M. le Docteur Rouma, M. le Docteur Cambronne, M. le Docteur Penel, MM. les Maîtres des communes voisines d'avoir voulu rehausser, par leur présence, l'éclat de cette manifestation. Il salua une dernière fois la mémoire des héros de Frayssinet-le-Gélat, et porta un toast aux invités, à la France victorieuse et à la République.

Et chacun emporta de cette solennité un souvenir impréssible. Avant son départ pour Salviac, la Fanfare de cette ville donna un concert sur la place, et M. Députis chanta à nouveau le morceau de « Patrie ».

St-Denis-Catus

Fête locale. — Voici le programme de notre fête locale qui aura lieu les 13, 14 et 15 octobre :

Samedi soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie, retraite aux flambeaux.

Dimanche 14 octobre. — A 9 heures, tour de ville en musique; à onze heures, apéritif-concert; à trois heures, départ d'une montgolfière; à quatre heures, grand bal; à huit heures, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, bal de nuit.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Gigouzac

Election d'un adjoint. — M. Besse (Achille) a été élu adjoint au maire de Gigouzac, en remplacement de M. Pradié, décédé.

Lauzès

Le téléphone. — Les travaux pour l'installation du téléphone se poursuivent activement.

Si le mauvais temps ne vient pas interrompre ces travaux, le public pourra user de ce mode de communication, courant décembre 1923.

Nos félicitations à tous ceux qui de près ou de loin, ont mis leur influence et autorité au service de cette juste cause.

Ils devront maintenant travailler à faire rétablir notre ancien bureau d'enregistrement.

Foire. — Notre foire d'octobre a eu son importance habituelle. Tous les foirails étaient approvisionnés.

Voici quelques cours pratiqués : Bœufs d'attelage, 3.500 à 4.500 fr.; bœufs de travail moyen, de 2.800 à 3.500 fr.; bouvillons, de 1.800 à 2.800, le tout la paire; bœufs de boucherie, de 180 à 200 fr. les 50 kilos; vaches de travail, de 1.500 à 2.200 fr. la paire; vaches de lait, de 1.200 à 1.500 fr. l'unité; moutons béliers 200 à 250 fr. pièce; moutons pour la boucherie 280 à 3 fr.; brebis d'élevage, 150 à 200 fr., selon qualité et grosseur; veaux, de 4.50 à 5 fr. le kilo; porcelets de lait, 120 à 200 fr.; porcelets de 3 à 5 mois, 200 à 300 fr., selon race, etc.

Poules, 3 fr. le demi-kilo; poulets de grain, 3,40 à 3,60 le demi-kilo; canards 3,75 le demi-kilo; lapins domestiques, 1,80 à 1,50; œufs, de 4,50 à 5 fr. la douzaine; pigeons, 7 fr. la paire en moyenne.

Gibier : Lièvre moyen, 20 fr.; levrants 15 à 20 fr.; perdreaux, 5 fr.; le tout la pièce.

Beaucoup d'œufs à gaver se sont vendus à raison de 50 fr., pièce en moyenne.

Beaucoup de légumes vendu à un prix très élevé.

Feu de cheminée. — Vendredi matin, des voisins s'aperçurent que des flammes jaillissaient de la cheminée de la maison appartenant à Mme veuve Bouzou.

Des secours organisés immédiatement eurent pour résultat d'éteindre facilement ce commencement d'incendie qui aurait pu avoir des suites graves, si on ne s'en était pas aperçu à temps, car il aurait pu se communiquer à la maison, qui est ancienne, et de là aux maisons voisines.

Or, Lauzès manquant d'eau en ce moment, on se demanda avec angoisse, ce qui serait advenu de notre petit, mais coquet chef-lieu de canton.

Luzech

Elections municipales. — On sait que le Conseil municipal de Luzech a été dissous par décret ministériel.

Les élections pour le renouvellement du dit Conseil sont fixées au dimanche 28 octobre.

Notons que le Conseil municipal de Luzech qui était composé de 16 membres, ne sera plus composé à l'avenir, par suite de la diminution de la population, que de 12 membres.

St-Daunès

Fête locale. — Comme les années précédentes la jeunesse de St-Daunès organise pour dimanche 14 octobre sa fête votive, dont nous donnons le programme :

Dimanche 14 octobre à 7 h. du matin, annonce de la fête par des salves d'artillerie; à 9 heures, réception de la musique; à 10 heures, distribution de bouquets aux jeunes filles et aux habitants; à 11 heures, divers, cruche, poêle, courses en sac, à 15 heures, départ du ballon Lou place, grand concert sur la grande terrasse, grand concert donné par le Terciochorale de Cahors, les Terciochorales de Cahors, les Harpistes, dirigé par M. Charrier à faire, le soir à 8 heures 30,

grand feu d'artifice; à 9 heures, grand bal de nuit qui se terminera par la traditionnelle farandole d'adieu.

Par cette occasion la jeunesse prévient le public que M. Marcel Bourrières, de Montcuq, assurera pour cette circonstance le service d'autobus pour toute la durée de la fête.

P. S. — Le Roi de fête aura lieu le dimanche suivant 21 octobre. Qu'on se le dise !!!

Le Comité ne répond pas des accidents.

Le Comité.

Fuy-l'Évêque

Electricité. — Des réparations indispensables devant être faites à l'usine du moulin du Lot; dans le courant de la semaine prochaine, la lumière devra être supprimée durant une huitaine environ, à partir de lundi soir.

Soturac

La fête de la gare. — Depuis très longtemps la frairie d'Aglian n'avait obtenu un pareil succès.

Le temps, qui semblait vouloir boudier dans la matinée, a été superbe et a permis à de nombreux promeneurs des environs de se rendre à la gare où ils ont trouvé de nombreuses distractions.

Un entrain endiablé n'a cessé de régner toute la journée, et jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Les forains ont fait de bonnes affaires et chacun s'est retiré enchanté.

Nos félicitations aux organisateurs.

Accident. — Lundi dernier, notre sympathique compatriote M. Chartraud (Jean), occupé à remplir une grande cuve, est tombé et s'est sérieusement contusionné quelques côtes.

Tous nos vœux pour son prompt rétablissement.

Vers

Postes et Télégraphes. — Notre sympathique facteur-receveur M. Lacoste vient d'être appelé comme brigadier-facteur à Versailles, un poste de choix.

Ce fonctionnaire, toujours dévoué et serviable, avait su conquérir l'estime de toute la population.

Nous lui exprimons tous les regrets que nous cause son départ et lui adressons nos bien vives félicitations pour son avancement bien mérité.

VITICULTEURS ! commandez d'urgence les MULTILEVURES JACQUEMIN pour l'amélioration des Vendanges et tous les Produits Viticoles

Pharmacie Paul GARNAL — CAHORS

Arrondissement de Figeac

Etat-civil du 6 au 13 octobre 1923.

Décès : Calmette Hermine âgée de 46 ans, cultivatrice à Balayou, commune de Figeac; Larnaudie, Denise, âgée de 16 mois au Clau.

Service des pharmacies. — La pharmacie Brousse, rue Ségurier assurera le service pendant toute la journée du dimanche 14 courant.

Méfaits. — Dans la nuit de lundi à mardi, des jeunes gens se sont emparés d'un camion appartenant à un camionneur de la ville, l'ont mené et jeté dans le Céle qui à cet endroit est assez profond. On a eu beaucoup de mal pour le retirer.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi dernier pour procéder à l'élection du premier adjoint, en remplacement de M. Daynac, décédé, et pour désigner deux adjoints supplémentaires autorisés par une récente loi.

On a élu : M. Nozières Camille, par 25 voix sur 21; MM. Vaysse et Ifernet par 16 voix sur 21.

Lunan

A l'école communale. — M. Bos, instituteur à Sainte-Colombe, et Mme Bos, institutrice au Mas-de-Noyer, succèdent à Lunan, à Mme et M. Masbou.

Après 33 ans de services, Mme et M. Masbou vont prendre à Lunan, leur retraite. Ils peuvent être certains que c'est au milieu de la sympathie de tous qu'ils pourront prendre le repos bien mérité.

Fons

La récolte de nos prunes. — La préparation d'étuvage de la prune ronde, d'ente et commune est enfin terminée.

La récolte, qu'on prévoyait abondante, dépasse toute prévision comme quantité et atteint la moyenne comme qualité.

Malheureusement, pour les producteurs, les cours donnés par certains journaux, malgré une légère hausse qui paraît vouloir s'accroître, sont encore très bas, en comparaison de ceux des autres denrées.

Ces cours sont donc encore loin de donner satisfaction aux intéressés.

Les négociants avertis, qui, tous les ans, viennent faire leurs achats, n'ont pas encore paru et sont attendus avec une vive impatience.

Distillation des prunes. — La distillation de la prune a commencé depuis le 7.

L'atelier de distillation qui, les années précédentes, était établi sous la halle, ne fonctionne pas; la loi autorise, cette année, la distillation à domicile, tant désirée par les récoltants.

Il est rappelé que la loi accorde à ceux-ci l'allocation en franchise de dix litres d'alcool pur.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui restera ouverte après-demain lundi, 15 courant.

Gendarmerie. — Les nombreux amis de M. Baratgabal, lieutenant de gendarmerie à Gourdon, qui avait été détaché de son poste pour commander le peloton d'Auxerre seront heureux d'apprendre qu'il est maintenu à Gourdon.

L'affaire Malvy. — M. Malvy a été longuement entendu vendredi dernier, 12 courant, par M. le juge d'instruction de Gourdon.

Il en résulte que les camétofs du roy ont volontairement exagéré les faits.

M. Malvy n'aurait pas été giflé.

Vol d'argent. — Un vol d'une somme d'argent ayant été commis le 26 septembre dernier, à Lavercaillère, au hameau du Causse, au préjudice de M. Louis Delort, ce dernier a porté plainte à la gendarmerie.

Une enquête a eu lieu, et une instruction fut ouverte par le parquet de Gourdon contre inconnu, pour rechercher le coupable, mais elle n'a donné aucun résultat positif.

Le vitriolage de St-Cirg-Madelon. — L'affaire contre la demoiselle Noëlle Vialard, de St-Cirg-Madelon, qui a causé des brûlures par liquide corrosif à un nommé P..., est en cours d'information.

M. le juge d'instruction a entendu à nouveau, mercredi dernier, la victime, qui se trouve en contradiction flagrante avec l'inculpée sur les circonstances des faits ayant motivé l'inculpation.

Une expertise scientifique a été ordonnée en vue de déterminer avec certitude la nature du liquide qui fut projeté.

Caniac

Le jour de la foire de Lauzès, M. Combe, maître d'hôtel à Caniac, a trouvé un agneau hongre qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Gramat

Etat-civil du mois de septembre. — Naissances : Marie-Louise Tocaben, aux Cloux; Pierre Roudavry, place Gambetta; Paul Pouget, à Gèbre.

Mariages : Louis Lacoste, à Alviac, et Jeanne Lasserre, à Roques. Pierre-Rochel Aussel, à Bordeaux, et Jeanne Issaly, à Gramat.

Jacques Labertrandie, à Bio, et Marie Pradelle, au Caillé.

Louis Vitrac, à Cavagnac, et Ernestine Hérel, à Roques.

Décès : Louise Marcelliac, épouse Terron, 79 ans, au Bouyé; Hélène Tocaben, un mois, à Jeannoutou; Rosalie Roques, 71 ans, à Gramat; Louise Raynal, veuve Delpech, 71 ans, avenue Gambetta; Robert Mazot, 5 mois, à Pechferrat; Simone Bouzel, 11 mois, place de la Mairie.

Salviac

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de notre jeune et gracieuse compatriote Mlle Emilie Roger, couturière à Boulezac près Salviac avec M. Albert Jardel, menuisier, demeurant rue Christian Dewet, à Paris (12^e ar.).

Aux jeunes compatriotes nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

On réclame. — A plusieurs reprises nous avons signalé la carence d'un Comice agricole à Salviac; notre petite cité est d'ordinaire pleine d'initiative, aussi on ne comprend pas qu'un comice agricole n'existe pas à Salviac. Des cantons limitrophes Labastide-Murat, Cazals, Saint-Géry, Catus, St-Germain, ont leur Comice agricole et Salviac, quoique doté d'un Syndicat agricole, semble se désintéresser de cela.

On nous apprend officieusement cependant que les foires de décembre et de janvier seront primées, cela n'est pas suffisant et nous espérons que l'année prochaine Salviac aura son Comice agricole. Le Syndicat des agriculteurs de Salviac s'occupera, nous n'en doutons pas, de cette importante question.

Dégagnac

La réunion des mutilés. — L'ordre du jour suivant, voté par la jeune section des mutilés de Dégagnac, nous est adressé avec prière de faire insérer dans le « Journal du Lot » :

« Les mutilés, veuves et ascendants » de Dégagnac réunis le dimanche 7 octobre 1923 dans une salle de la mairie de Dégagnac; après avoir entendu les déclarations du camarade Tissendier délégué de la F. O. P. des mutilés; décident de créer à Dégagnac une Section affiliée à la Fédération Ouvrière et Paysanne, seule capable de défendre leurs intérêts;

« Et, protestant avec énergie contre les abus de pouvoir et les vexations de toutes sortes dont est victime le camarade, Cassan Emile, de Dégagnac, détenu arbitrairement à l'Hôpital de Toulouse; chargent le camarade Tissendier de dévoiler les dessous de cette affaire et de lui donner la publicité la plus retentissante afin que les agissements des Centres de réforme cessent et que tous les droits du camarade Cassan, soient reconnus. »

La Section créée à Dégagnac dimanche a déjà reçu l'adhésion de 42 membres.

Le bureau a été ainsi constitué : M. Nadal, secrétaire; Faillières, secrétaire adjoint; Lamontagne Abel, Murat Léon et Vergnes de Dégagnac, Fresquet de Lavercaillère et Mme Ve Tissendier de Rampoux, membres du bureau.

Certains mutilés, qui s'attendaient à une réunion, plutôt politique, ont été déçus. M. Tissendier s'est borné à expliquer avec beaucoup de verve et d'éloquence, le but poursuivi par la F. O. P.; à critiquer, sous certaines réserves, les commissions de réforme, les carnets médicaux et l'esprit militariste qu'il faut combattre par tous les moyens pour faire la guerre à la guerre.

Tamponné. — Jeudi, un express a tamponné et mis en miettes un wagonnet du service de la voie. L'accident a eu lieu entre les stations de St-Clair et Gourdon.

Les dégâts sont purement matériels.

Marchés aux prunes

Lacapele-Biron (Lot-et-Gne), 10 octobre. — Faible apport, à peu près tout vendu aux cours précédents.

Cancou (Lot-et-Garonne), 10 octobre. — Apport, 2.000 quintaux, vendus aux cours suivants : Les 40 à 44 fruits au demi-kilo, de 290 à 300 fr.; les 50 à 54 fruits, de 180 à 190 fr.; les 60 à 64 fruits, de 120 à 130 fr.; les 70 à 74 fruits, de 95 à 100 fr.; les 80 à 84 fruits, de 75 à 80 fr.; les 90 à 94 fruits, de 60 à 65 fr.; les 100 à 104 fruits, de 30 à 35 fr.; les 110 à 114 fruits, de 15 à 20 fr.; fretin, de 14 à 15 fr., le tout les 50 kilos.

Castillonès, 10 octobre. — Apport, 3.000 quintaux; vente lente. Cours pratiqués : Les 40 à 44 fruits, de 290 à 310 fr.; les 50 à 54 fruits, de 180 à 190 fr.; les 60 à 64 fruits, de 130 à 140 fr.; les 70 à 74 fruits, de 90 à 100 fr.; les 80 à 84 fruits, de 80 à 85 fr.; les 90 à 94 fruits, de 60 fr.; les 100 à 104 fruits, de 30 fr.; les 110 à 114 fruits, de 15 à 20 fr.; fretin, 15 fr.

Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne), 8 octobre. — Stock considérable, plus de 1.000 quintaux. Vente lente. Peu d'inventures. Cours pratiqués : Les 50 à 55 fruits au demi-kilo, de 180 à 200 fr.; les 60 à 65 fruits, de 130 à 140 fr.; les 70 à 75 fruits, de 85 à 90 fr.; les 80 à 85 fruits, de 65 à 70 fr.; les 90 à 95 fruits, de 40 à 45 fr.; les 100 à 105 fruits, de 30 fr.; fretin, de 10 à 15 fr. Le tout les 50 kilos.

Chronique agricole

Pour engraisser vos poulets

Dès que vos jeunes coqs ont atteint l'âge de 6 à 7 semaines, enfermez-les dans une épinette et disposez celle-ci dans une pièce sombre. Deux fois par jour, distribuez leur une pâtée constituée par un mélange de farine d'orge, de farine de sarasin avec du lait. La farine d'avoine, ou mieux l'avoine concassée, peut être ajoutée à ce mélange. Préparez cette pâtée quelques heures avant le repas, ajoutez un peu de sel. Pendant les fortes chaleurs, donnez en outre, vers midi, un peu de lait. Avec ce régime, vous obtiendrez au bout de trois mois, de beaux poulets pesant 1 kg. 500 à 2 kg. 700, et dont la chair sera d'une finesse remarquable.

(« Jardins et Basses-Cours »).

Dans quel nid installer la poule ?

Le nid dans lequel on installera la poule sera indemne de toute vermine; il devra être nettoyé à fond après chaque incubation.

On peut faire trois nids ensemble dans une caisse, en gardant les dimensions de 30x40x30, pour chaque nid. Si on a la chance d'avoir trois poules demandant à couver ensemble, après le mirage, deux seront souvent suffisantes et la troisième reprendra sa place parmi les pondueuses.

Dans chaque nid, on mettra dans le fond et autour, de la terre argileuse humide que l'on tassera, ou une motte de gazon retournée de façon à former non pas un cône, mais une cuvette pour que les œufs roulent d'eux-mêmes sous les ailes de la couveuse. Il ne faut pas former un cône, car les œufs rouleraient les uns sur les autres et casseraient.

Par dessus cette terre on mettra du foin de prairie naturelle ou de la paille d'avoine coupée.

Les nids peuvent être surélevés au-dessus du sol, à condition qu'ils ne renuient pas.

(« L'Aviculteur Français »).

Recette utile

Destruction des chenilles

Le pétrole est un agent toxique de première qualité contre les chenilles; mélangé avec de l'eau et vaporisé sur les plantes que dévorent ces insectes, il cause la mort immédiate de toutes les chenilles. Un mélange d'eau et de savon noir de préférence, obtient le même résultat. On peut substituer au pétrole, la benzine ou l'essence de térébenthine; aucun de ces produits n'est nuisible aux plantes.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

Une enquête britannique en Allemagne

De Londres : On assure qu'un membre du Conseil privé de la Couronne ira prochainement à Berlin pour y étudier, sur place, la situation politique et commerciale de l'Allemagne.

Pour venir en aide aux chômeurs de Grande-Bretagne

De Londres : Le projet du gouvernement, destiné à secourir les « sans-travail » anglais au début de l'hiver, sera connu dans le courant de la semaine prochaine.

DEVANT LE REICHSTAG

La question des pleins pouvoirs

De Berlin : Les partis de la grande coalition et le gouvernement du Reich se montraient, hier soir, plus optimistes quant au résultat du vote décisif de cet après-midi au Reichstag sur la loi octroyant les pleins pouvoirs au cabinet Stresemann.

Mort de M. Emile Bergerat

M. Emile Bergerat, membre de l'Académie Goncourt, est mort ce matin.

Le complot de Roumanie

De Bucarest : L'instruction ouverte par les autorités roumaines ont révélé que le complot découvert ces jours derniers avait pour but de supprimer trois ministres, deux financiers et trois journalistes.

HERNIES

HERNIE DU JOUR ET HERNIE GÉNÉRALE

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (anciⁿ n^o 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES :

Nous autorisons à publier leur nom : M. TOUJAS D., au Bourg de Bigorre, par Capvern (H.-P.), hernie guérie.

M. POLIQUET J., à Aast, par Ger (B.-P.), hernie guérie.

M. CARTHÉRY G., à Pointis-de-Rivière, par Gourdon Polignan (H.-G.), hernie guérie.

M. BARRIÈRE G., à Fronton (H.-G.), hernies guéries.

M. CAUCIMONT J., à Guérin, par Boulogne (L.-et-G.), hernies guéries.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. : FIGEAC, lundi 15 octobre, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).

CAHORS, mardi 17 octobre, H. du Commerce.

MAURS, jeudi 19 octobre, H. du Commerce.

CAUSSADE, lundi 22 octobre, H. Laroque.

VARICES — OBÉSITÉ

Matrice, Déplacement des Organes

Traité de la HERNIE, BROCHURE des BAS à varices et Ceintures-Ventrières.

Extr. de l'Album des Ceintures Mailloles. Franco sur demande.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

RELIGIEUSE donne secret pour guérir : Pipi au lit et Hémorroïdes. Maison Néra, à Nantes.

PARIS-LONDON

Maison H. SOURDOIRE

« Le Tailleur en Vogue »

RÉPUTÉ

Par sa Coupe, son Fini et ses Prix modérés

VENEZ VOIR

NOS NOUVEAUX MODÈLES HOMMES & DAMES

Tout Faits et sur Mesures

Manteaux depuis 50 fr., 69-100 fr.

A la FEMME CHIC

Coupeuse pour Dames

ATTACHÉE A LA MAISON

Pour le Vêtement SUR MESURE (Voir nos Fourrures)

MAISON H. SOURDOIRE, 4, rue du Lycée, CAHORS

Habillez-vous à PARIS-ÉLÉGANT

Le Bon Marché — La Qualité

L'Élégance de nos Vêtements

ONT FAIT NOTRE RÉPUTATION

VOIR A NOS ÉTALAGES NOTRE BELLE SÉRIE DE PARDESSUS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

En tissu mouffon. Modèles exclusifs

Imperméables des meilleures marques. Dépositaire des Torrilhons

Paul ROUS, 12, rue Maréchal Joffre (Près la place du Marché).

Bibliographie

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée
Paraissant tous les Vendredis
Sommaire du N° 18 (Nouvelle série)
Editorial : M. Painlevé perd la mémoire. — Ce qu'on dit : Les malheurs de M. Malvy. — Pour cinq cents francs. — La politique sous les tropiques. — Le Club du liseré vert. — A propos de Jupille, etc. — Affaires intérieures : Trygée. La situation politique et électorale : Maine et Touraine. — Discours politiques de MM. Briand et Painlevé. — La politique dans les départements. — Les Conseils généraux. — Les élections au Conseil municipal de Paris. — La rentrée des Chambres, etc. — Affaires extérieures : Jacques Chastenet : L'Europe et l'Empire britannique. — Affaires économiques : Lucien Romier : Les souterrains de l'économie allemande. — Notes et figures : A. de Bersacourt : A propos d'huitres. — Germanicus : Lettre de Berlin. — Louis Hauteceur : Un remède à la crise de la construction. — Théâtre : Etienne Rey « Le Masque de fer ». « L'Esclave errante ». « La Maison avant tout ». — Visites et promenades : Robert Pailleron : Au Salon de l'Automobile. — Nouvelle : Alexandre Kouprine, traduit par Henri Mongault : Du fond des âges (fin). — Vie sportive. — Mode. — Bourse.

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N° : 1 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXÉCUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

Chemin de fer de Paris à Orléans

Facilités de circulation
accordées aux ouvriers agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de : Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles ; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Salle de Vente

62, rue E. Zola, à CAHORS

Dépôt, vente et achat de meubles
et bibelots anciens

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS
et Location Automobiles

G. RIVIÈRE, Mécanicien

Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS

Prix les plus réduits

OCCASIONS

Hôtel de Vente

4, rue Blanqui, à CAHORS

Il vient d'arriver à l'Hôtel de Vente un choix de : Armoires lingères en noyer, Buffets-dressoirs pour salle à manger, Tables, Chaises, Table de nuit, Armoires à glace, Bureau ministre, Secrétaire et un choix de Meubles divers, le tout d'occasion.

Vous y trouverez aussi : Armoire Louis XVI et un très beau Meuble ancien avec portes « pointe de diamant ».

On peut visiter tous les jours de 2 heures à 6 heures.

On achète et on prend en dépôt.

ETUDE

M. BOUYSSOU Jean-Léon

Licencié en Droit

NOTAIRE A CAHORS

VENTE

d'un

Fonds de Commerce

Second avis

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le vingt-huit septembre mil neuf cent vingt-trois, Monsieur BLANCHÉZ Pierre et Madame veuve MONVILLE, demeurant à Cahors, ont vendu à Monsieur CONSTANT Louis et dame Albertine BRUNAUD, demeurant à Saint-Projet, et à Monsieur LECLERCQ René, demeurant à Paris,

Le fonds de commerce d'hôtel meublé et restaurant dit « Hôtel du Midi », qu'ils exploitaient à Cahors, rue Brives et rue du Cheval-Blanc, ensemble le matériel, l'achalandage, la clientèle et l'enseigne.

Domicile a été élu pour les oppositions au siège du fonds vendu.

En exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, faire opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs au domicile sus-indiqué dans les dix jours de la présente insertion.

Pour second avis :

BOUYSSOU.

Marché de La Villette

11 Octobre 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	2.633	41	3,10	2,80	1,80
Vaches....	2.633	41	3,10	2,80	1,80
Taureaux....	1.656	158	4,50	4,25	3,75
Veaux....	7.013	»	4,25	4,00	3,75
Moutons....	2.676	»	6,40	6,10	5,80
Porcs....	2.676	»	6,40	6,10	5,80

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur toutes les marchandises.

Maison de Paris

AUX 100.000 PALETOTS

E. ABADIE

La plus ancienne et la plus importante Maison de Cahors

Spécialisée dans les

VÊTEMENTS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

LA COUPE ÉLÉGANTE DE SES VÊTEMENTS

LA QUALITÉ DE SES TISSUS

LE CHOIX INCOMPARABLE

SES PRIX SANS CONCURRENCE

Font la grande réputation de cette Maison

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES

Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Explorateur des Régions de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associées à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

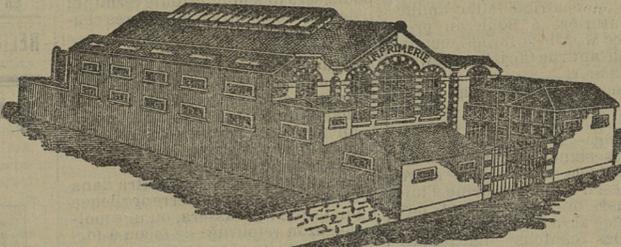
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



Feuilleton du « Journal du Lot » 37

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHÉ

XXXIII

— Je ne te laisserai pas partir ! Je veux que tu restes ici, avec moi, que tu m'accompagnes plus tard...
Boleslas avait passé sa pelisse.

— Tu ne veux pas que j'aie la voiture ? dit-il. C'est bien, j'irais à pied. Une quinzaine de kilomètres ne me tuent pas.

Obéissant à un geste de son maître, Ernst ferma précipitamment la porte d'entrée à double tour et retira la clef de la serrure. Le jeune homme se tourna vers Karol :

— C'était une souricière, alors ?

— Le vieux Radetski essaya de rire :

— Allons, Boles, allons, ne fais pas le têt ! Quitte ces airs de prisonnier de guerre ; ils te vont bien, parce que tu es beau, mais ils sont risibles. Viens déjeuner, tranquillement... ne fais pas de la tragédie...

— Mon père, je désire partir. Tu m'as attiré ici par une lettre mensongère. Ma visite est terminée. Je ne veux pas accepter ton hospitalité. Donne à cet homme l'ordre de me laisser passer.

Karol secoua la tête.

— Tu ne partiras pas. Je ne veux pas rester seul, être la risée de toute la Bourse de Vienne parce que j'entasse des millions pendant que mon fils est gratte-papier dans un bureau, cela fait tort à mon crédit. Je veux que tu viives avec moi, comme il est normal de le faire et je ne te laisserai pas partir. J'ai prévu le cas, ton mauvais caractère étant toujours le même. Puisque par ma bonté, mes supplications, mon affection, je n'ai réussi à rien, je te prévins que j'ai des paysans — des paysans payés — autour du château, et que si tu veux sortir par la fenêtre, tu seras pris au piège, comme un loup ! Cela te décidera-t-il à venir déjeuner ?

Schultz grinçait des dents, de colère.

— C'est bien, fit Boleslas. Je retrouve en toi celui qui a tyrannisé ma mère. Merci de me traiter comme elle. Mais alors, je demande à être enfermé là-haut, dans l'appartement qu'elle a habité, où elle est morte !

Karol avait pâli ; il ne répondit pas.

— Pour ne pas être la risée des usuriers de Vienne, tu veux séquestrer ton fils, reprit Boleslas avec hauteur. C'est une noble inspiration, tu oublies que je suis un homme, deux fois grand et fort comme toi. Mais je ne lutterai pas, n'aie donc pas peur. Appelle tes paysans et fais-moi accompagner là-haut ; les yeux de ma mère me suivront, dans cette chambre où est son portrait.

Il se dirigea vers l'escalier.

— Boles ! appela Karol d'une voix

étranglée. Boles ! Arrête ! Ecoute... Boleslas se retourna, hautain et glacé.

— Ouvre ! dit Karol en allemand à Ernst, toujours en faction.

— La porte cria sur ses gonds ; l'air frais du dehors entra par l'ouverture.

— Boles, tu peux partir, fit Radetski. Je voudrais seulement te dire... tu m'écoutes ? Je voulais te dire que je n'ai jamais séquestré ta mère... Elle était libre... Et puis aussi qu'il n'y a pas de paysans, il n'y a que des pièges... J'ai voulu te faire peur, voilà tout... mais tu es plus fort que moi... tu peux partir.

— Merci. Adieu, mon père.

Il sortit sur le perron.

— Tu ne veux pas, pas même boire un verre de thé ? supplia Karol.

— Non... pas même un verre d'eau... Adieu !

Le jeune homme salua et descendit les marches glissantes. Le jardin à la française étendait ses parterres en terrasses et arabesques sous le soleil de printemps ; les boulevards satinés brillaient sur les fonds sombres des épicéas toujours verts. Le gravier de l'allée crissait sous les pas réguliers du voyageur. Le vent léger, qui courait sur les gazons déjà verts, apportait un ordre aux oreilles de Boleslas :

— Caiétan, Caiétan, criait Karol, remets la voiture en marche ! Tu prendras M. Boles sur la route, il va à la gare...

Impassible, Boleslas poursuivait son chemin.

XXXIV

Le voyage de retour à Varsovie fut

triste, après cette ultime déception. Quel abîme d'illusions contenait donc l'âme du jeune homme pour être toujours sensible à de nouveaux déboires ! Il était en vacances. Autour de lui, riches et pauvres, jeunes et vieux prononçaient ce mot *vacances* avec allégresse. Dans tous les souvenirs, dans toutes les conversations, dans tous les esprits, il est synonyme de plaisir, repos, joie, foyer, famille... Boleslas avait honte de rentrer au bureau, d'avouer que, pour lui, il n'y avait ni parents ni amis sur la terre et que son manque de ressources lui interdisait les séjours hors de sa chambrette de la pension Parent. Ce fut la tête basse qu'il donna à l'employé le talon de son billet d'aller et retour, et qu'il rentra, à l'aube, dans son réduit.

— Hé quoi, monsieur Radetski, voilà vos quinze jours de vacances ! S'écria Gaston Parent, stupéfait.

Le jeune homme grimaca un sourire :

— On ne fait pas toujours ce que l'on veut, dit-il.

— Le soleil ne brille pas tous les jours, monsieur Radetski, approuva Parent, philosophe ; mais, comme on dit chez nous, après la pluie le beau temps.

— Je voudrais vous croire, répondit Boleslas avec un soupir.

Il avait les membres brisés par les cahots du wagon de troisième classe, dans lequel il venait de passer près de quarante-huit heures, sans autre nourriture que les tartines de Mme Sidonie. Il se fit donner du thé et du

pain noir, et se coucha ; au moins, son congé lui permettrait-il de prendre du repos. Il dormit presque tout le jour et toute la nuit, rêvant à mille choses pénibles. Tantôt c'était Halka Grodnitska qui patinait ou dansait, entourée de ses courtisans habituels, les deux comtes Hodowietzki, Thadée Starczy, Staroski, d'autres encore... Tantôt c'était Karol Radetski, ricanant, une arme à la main, dans le vestibule glacé de Bialy-Dwór. Puis, dans un salon où l'on dansait, se trouvait un pilori où lui-même était cloué, tandis que la foule des invités lui jetait en passant, avec des injures les frères accessoires du cotillon. Puis c'était l'archiduc, hautain et sévère, qui arrachait du fourreau le sabre du jeune homme... Ces cauchemars furent interrompus par un coup frappé à la porte.

— Qui est là ?

— Moi, madame Sidonie.

— Entrez !

La bonne Mme Parent pénétra dans la chambrette :

— Depuis hier matin que vous dormez, monsieur Radetski, je puis bien vous réveiller. Voici une dépêche pour vous.

— Une dépêche ?

— Stupéfait et inquiet à la fois, le jeune homme arracha le petit papier jaune :

Père blessé. Venez. Urgence.

ERNST.

Quelle nouvelle trahison cachait ce télégramme ? Fallait-il obéir ou résister ?

— J'ai promis d'aller à lui si mon père était malade, pensa le jeune homme, il faut partir.

— J'espère que ce n'est pas un nouvel ennui ? dit Mme Parent, avec sympathie.

— Je ne sais trop, fit Boleslas. Il faut que je reparte...

— Mais cela va vous coûter des sommes folles.

— Tant pis ! J'avais mis de l'argent de côté pour m'acheter des vêtements, je m'en passerai.

Il remercia vivement la logeuse, qui lui offrait de lui prêter cent roubles, et refit à la hâte sa petite valise. Cependant, une crainte l'avait mordu au cœur. Qui sait si Karol, irrité de voir son projet de cohabitation échouer, n'avait pas tendu une seconde souricière, mieux préparée que la première ?

La pensée d'être emprisonné à Bialy-Dwór lui était insupportable. Boleslas eut peur d'y retourner sans personne pour l'accompagner. Mais qu'il donc se souciait de lui ? Quel être humain aurait fait, à ses frais, un voyage pareil, pour ne pas le laisser seul ? Oh ! pauvreté, n'aurait pas un domestique à soi ! Oh ! solitude, n'aurait pas un cœur affectueux... Pourtant, un nom vint à sa mémoire, celui d'un homme qui, une fois déjà, lui avait tendu la main, à cause du souvenir qu'évoquait son visage... Béla Hradisch...

« Ai besoin urgent de votre amitié ; gare Wieliczka. »

Boleslas RADETSKY.

(A suivre)